

Compte-rendu de la CPH du 26 mars 2021

Présences

		P	E
Dr. Jean-Claude Schmit	Président de la CPH – Ministère de la santé (MS)	x	
M. Raoul Zimmer	Ministère de la Santé (MS)	x	
M. Thomas Dominique	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)	x	
Dr Gérard Holbach	Ministère de la Sécurité sociale (MSS)	x	
M. Serge Hoffmann	Ministère des Finances (MF)	x	
M. J. Balanzategui	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
(s) M. Frank Bisenius	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
(s) Mme M. Marques	Caisse nationale de santé (CNS)	x	
Prof. Dr. H-J Schubert	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
(s) M. Jean-Paul Freichel	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
(s) M. Daniel Cardao	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	x	
Dr Bruno Pereira	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)	x	
M. Romain Poos	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSPS)	x	
(s) M. Olivier Koch	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSPS)		x
M. Georg Adelman	Secrétaire de la CPH – Ministère de la santé (MS)	x	

(s) suppléant

Présent / Excusé

Conformément à l'art. 4 du règlement grand-ducal du 2 février 1994, le nombre minimum de 7 membres de la CPH présents est atteint pour pouvoir délibérer valablement.

Invité : Angela Braun, DISA ; Dr Charpentier, Mme. Jest, Mme Zoccolo, Mme. Risch INCCI

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de la réunion du 26.02.2021
2. INCCI - Demande d'extension de l'unité médico-technique de Cardiologie interventionnelle
3. CHEM - Anfrage zur Verlängerung der Frist zur Umsetzung des „Pilotprojektes Umweltklinik“ im CHEM
4. Présentation du module 2 « Unité de soins » (D : Pflegestation) des Guidelines dans le cadre de la nouvelle procédure des projets de construction/modernisation/extension des établissements hospitaliers
5. Projet d'avis
 - 5.1. CHdN - Technische Ausrüstung Standort Ettelbruck
 - 5.2. CHL - Demande d'accord de principe de démolition anticipée de l'ancienne Maternité et de début des travaux de planification (LPH 4 et LPH 5) avant le vote de la loi de financement
6. Divers

1. Approbation du rapport de la réunion du 26.02.2021

Les membres de la CPH sont appelés à introduire leurs éventuelles remarques concernant le rapport de la réunion du 26.02.2021 jusqu'au 02.04 inclus. Sauf en cas de remarques fondamentales, le rapport sera approuvé par voie tacite.

2. INCCI - Demande d'extension de l'unité médico-technique de Cardiologie interventionnelle

Les représentants du INCCI présentent le projet sous rubrique.

Le INCCI signale aux membres de la CPH que la demande croissante pour les interventions dépasse considérablement les capacités actuelles du service de Cardiologie Interventionnelle et qu'il est de ce fait nécessaire de recourir pour l'instant à des transferts à l'étranger. En comparaison avec les pays voisins, le Luxembourg connaît un certain retard en la matière. L'objectif est de regrouper l'ensemble des médecins et des services au sein de l'INCCI.

Un représentant du CSPS interroge l'INCCI au sujet du litige concernant du personnel qui devait réaliser des actes qui n'étaient pas dans leurs attributions.

L'INCCI informe qu'il a été procédé au recrutement du personnel nécessaire et qu'il n'y a plus de problème à ce niveau.

L'INCCI procède à la présentation du projet au niveau de la construction et des différentes variantes possibles. Considérant le type du projet, un recours à une construction modulaire semble la plus appropriée. Deux variantes de containers sont présentées.

Un représentant du FHL indique que le projet est intéressant et utile.

Le président de la CPH interroge l'INCCI d'une part au sujet de la différence du poids des deux différentes variantes de containers et d'autre part, ce qu'il en advient de ce container une fois que l'appareil aura été déménagé dans le Nouveau Bâtiment Centre qui est en planification.

L'INCCI indique que la différence du poids des deux variantes provient du fait que la variante plus lourde en éléments préfabriqués est composée d'une structure de murs différente et que le local technique serait à prévoir sur le toit du container. La variante en modules préfabriqués présente, non seulement le poids inférieur, également l'avantage d'un démontage et remontage plus facile des modules. Une conversion du container après le déménagement dans le NBC n'est cependant pas encore définie.

Le représentant du SCPS s'interroge l'INCCI au sujet des flux laminaires.

L'INCCI indique que ceux-ci se situent dans la salle 1 B.

Le représentant de l'AMMD souligne l'importance de ce projet, considérant les délais d'attente actuels d'environ 6 mois pour des interventions et la demande qui va continuer à augmenter.

Suivant l'avis de la Cellule de Construction Hospitalière, il est recommandé, au niveau de la structure, de s'orienter exclusivement vers une construction purement modulaire et non de prendre en considération

des variantes en éléments préfabriqués. Au niveau fonctionnel, pour une solution intérimaire, cette proposition est très sûre, les flux sont adaptés et le besoin médical justifié.

Le représentant du Ministère des Finances demande si le projet est prévu au budget.

L'INCCI indique avoir signalé le projet début 2019 suite à la loi hospitalière.

Le représentant du Ministère des Finance indique que si le projet n'est pas encore prévu au fonds pour le financement des infrastructures hospitalières, il faudra l'intégrer au cours des prochains mois dans le budget pluriannuel.

Le représentant du Ministère de la Santé indique qu'actuellement il y a un budget à hauteur de 1,7 Mo € prévu pour l'EPS.

Le représentant de l'AMMD demande si l'appareil est déjà budgétisé dans le NBC.

La représentante de la Direction de la Santé indique que pour tous les appareils de moins de 10 ans et facile à déménager, la relocalisation de ces appareils dans le NBC est prévue.

Le président de la CPH conclut qu'un projet d'avis favorable sera transmis aux membres de la CPH pour approbation.

3. CHEM - Anfrage zur Verlängerung der Frist zur Umsetzung des „Pilotprojektes Umweltklinik“ im CHEM

Un représentant du CHEM présente la demande sous rebrique aux membres de la CPH.

Le CHEM a obtenu une autorisation ministérielle pour le service national de médecine de l'environnement en date du 15 novembre 2019 dans le cadre de l'application de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière. Cette autorisation est conditionnée par l'élaboration d'un concept détaillé dans les 18 mois (cf. article 2 de l'autorisation). Il sollicite un report de ce délai par manque de ressources humaines mobilisables sur ce projet du fait de la crise sanitaire et de la réorganisation qu'elle a imposée.

Selon l'avis de la DMC QS, la demande de report du délai est compréhensible en raison du contexte pandémique actuel. Néanmoins, il y a lieu de rappeler la nécessité de définir les grandes lignes du concept afin de ne pas bloquer l'avancement des travaux pour le Südspidol qui intégrera la médecine de l'environnement.

Le président de la CPH exprime également sa compréhension pour la demande et s'adresse aux membres de la CPH pour d'éventuelles questions.

Aucune question n'est exprimée et le président de la CPH conclut qu'un projet d'avis favorable sera transmis aux membres de la CPH pour approbation.

4. Présentation du module 5 « Unité de soins » (D : Pflegestation) des Guidelines dans le cadre de la nouvelle procédure des projets de construction/modernisation/extension des établissements hospitaliers

Un représentant de la Direction de la Santé présente le cinquième module des lignes directrices, à savoir l'unité de soins, à la CPH.

L'introduction se fait par un rappel général de la méthodologie appliquée pour élaborer les lignes directrices ainsi que les différentes informations reprises dans chaque module prévu. Un rappel de mise en place de la base de données (Content Management System – CMS), grâce à laquelle toutes les informations sont regroupées et permettant une mise à jour continue, est également présenté. La mise en page est également représentée indiquant les différents types d'informations reprises dans les modules, à savoir les informations générales sur fond blanc et les recommandations sur fond vert au centre, les prescriptions à respecter sur fond rouge en colonne de droite, et toutes les informations relatives aux sources, aux phases de planifications concernées ainsi qu'aux indications des coûts en colonne de gauche. La méthode d'estimation des coûts de construction à l'aide des KFA (Kostenflächenarten) est également rappelée aux membres de la CPH ainsi que le calendrier prévisionnel de l'élaboration des prochains modules à venir.

S'en suit la présentation plus détaillée du dernier module élaboré, à savoir celui de l'unité de soins, dont la version digitale sera transmise après la séance à tous les membres de la CPH pour consultation.

Le président de la CPH exprime son appréciation quant à l'avancement de ce projet et souligne l'importance d'avoir présenté et pris en compte l'avis des professionnels du terrain.

Un représentant de la FHL demande où en sont les échanges avec les établissements hospitaliers.

Le représentant de la Direction de la Santé indique que les 4 premiers modules ont été présentés au moyen de différents webinaires aux représentants des établissements hospitaliers et que les remarques et discussions qui s'en suivent sont intégrées dans les guidelines.

Un représentant de la FHL demande à pouvoir vérifier les adaptations qui ont été apportées aux différents modules.

Le représentant de la Direction de la Santé indique que les modules adaptés seront transmis aux membres de la CPH avant la prochaine réunion.

5. Projet d'avis

5.1. CHdN - Technische Ausrüstung Standort Ettelbruck

Un représentant de la CNS remarque qu'il y a une contradiction entre la base légale du financement de ce projet et le fait que le financement doit encore être clarifié. Il indique aussi qu'il faut remplacer le terme « Renita » par la dénomination du Ministère compétent.

Le représentant du Ministère des Finances indique qu'en principe, s'il existe des prescriptions contraignantes, les travaux y relatifs seront financés. Il revient cependant au Ministère de la Santé de vérifier l'étendue des travaux nécessaires pour satisfaire aux prescriptions en vigueur.

Le représentant de la CNS propose d'organiser une réunion entre la CNS, le Ministère de la Santé et le Ministère des Finances pour clarifier le financement de ce type de projet.

Le représentant du Ministère de la Santé approuve cette proposition.

Le représentant du Ministère de la Sécurité Sociale souligne le principe que s'il existe des prescriptions, les travaux y relatifs doivent être financés.

Le représentant de la CNS s'interroge sur la définition et l'impacte d'une norme ou d'une prescription.

La représentante de la Direction de la Santé indique que même en cours de planification de projets de construction, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années, des nouvelles normes ou prescriptions sont susceptibles d'être publiées, et celles-ci doivent donc être intégrées dans la planification en cours.

Le président de la CPH propose d'organiser une réunion avec l'ITM pour éclaircir ce sujet.

Le représentant de la CNS demande ce qu'il en advient de l'avis pour cette demande.

Le président de la CPH propose d'ajouter en conclusion que l'avis est favorable quant au principe de la demande, mais que le financement doit encore être clarifié.

Le représentant du CHdN indique l'importance de la demande et exprime son souhait d'un traitement rapide de celle-ci afin d'obtenir l'accord de principe.

Le représentant du Ministère de la Santé indique qu'il est nécessaire d'avoir un avis de financement pour établir un accord de principe du Ministère.

Le représentant du Ministère de la Sécurité Sociale estime que, s'il n'y a pas de question quant au principe de financer le projet, le Ministère de la Sécurité Sociale n'est pas concerné.

Le président de la CPH propose aux membres de la CPH de transmettre leurs remarques à propos du projet d'avis pour le 02.04. L'avis sera par la suite approuvé par voie tacite.

5.2. CHL - Demande d'accord de principe de démolition anticipée de l'ancienne Maternité et de début des travaux de planification (LPH 4 et LPH 5) avant le vote de la loi de financement

Le président de la CPH invite les membres de la CPH de transmettre leurs remarques au sujet du projet d'avis pour le 02.04. L'avis sera par la suite approuvé par voie tacite.

6. Divers

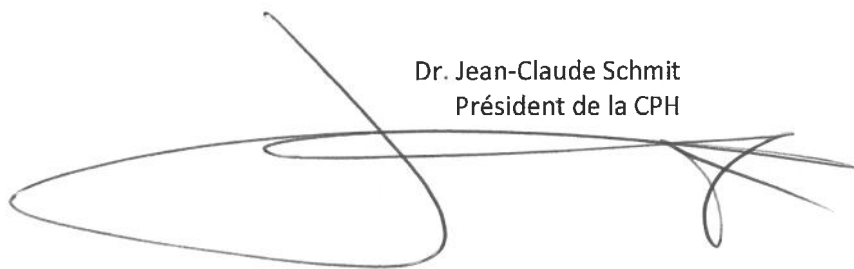
Le représentant du CSPS demande où en est la procédure de coordination pour le remplacement des mammographes des centres hospitaliers. Il indique que le budget nécessaire s'élève approximativement à 3,5 Mo € . Il souligne qu'il y a deux points importants à clarifier. D'une part le financement des appareils, et d'autre part la question du dépistage. Il estime également que les centres hospitaliers doivent être traités équitablement et que par conséquent il faut prévoir l'acquisition de 8 appareils pour le remplacement des 7 appareils existants. Il souligne qu'il y a un certain nombre de réclamations des patients étant donné les longs délais d'attente. Il estime qu'il ne faut pas uniquement revoir la question des appareils, mais également toute l'organisation. Il propose d'inviter la Docteur Dillenbourg à la CPH pour faire une présentation. Il insiste sur l'urgence de remplacer ces appareils avant la fin de l'année et sur l'acquisition des appareils sur un plan national.

Le président de la CPH indique que les nouveaux chiffres ont été obtenus et que Madame la Docteur Dillenbourg sera invitée à la prochaine séance de la CPH.

Un représentant de la FHL confirme la réception du courrier de la Direction de la Santé au sujet de la création d'un groupe de travail et de l'achat groupé des appareils. La FHL approuve cette démarche et prévoit la présentation du dossier à la CPH en pour cet été. Le contrat d'achat groupé peut être envisagé pour mars 2022.

Un autre représentant de la FHL exprime également son approbation au sujet de cette démarche.

Dr. Jean-Claude Schmit
Président de la CPH

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the President of the CPH.